

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du 12 NOVEMBRE 2018 à 8h30**

Date de convocation : 6 novembre 2018

**Délibération**

**N°B2018\_144**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>20</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>20</b>
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

**EXCUSES :** Guillaume HERAS, Christian LAPALU, Magali VERGNES

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Isabelle HERPE délibération (N°B2018\_128 à N°B2018\_130), Roger BRUNEL (délibération N°B2018\_134, N°B2018\_144 et N°B2018\_147),

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Jacques BLAYA, Michel JAMMES,

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes –Politique de la ville – habitat - logement**

**OBJET : Politique de l'Habitat – Mission centres anciens : Attribution d'un fonds d'aide à l'équilibre financier pour la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux dans le centre ancien de Sigean**

En 2017, Le Grand Narbonne a lancé une mission expérimentale afin d'endiguer la situation des cœurs de village fragilisés, d'aider les communes à prendre conscience des enjeux et de leur donner les moyens d'investir.

Quatorze communes se sont positionnées dans cette démarche dont celle de Sigean.

Au-delà des actions de diagnostic, évènements et formations, un dispositif foncier a été mis en place sous deux formes :

1 - Une aide à l'acquisition foncière pour remettre sur le marché des logements et réhabiliter le bâti. De nombreux acteurs de la construction, et notamment les bailleurs sociaux, n'arrivent pas à financer des opérations en centre ancien étant donné le coût des travaux de réhabilitation. Pour aider à l'achat du foncier, le Grand Narbonne a donc prévu 200 000€ par an pour acquérir des terrains et bâtiments vacants. La maîtrise foncière constitue le premier socle de la reconquête de ces espaces bâtis en friche.

## N°B2018\_144

2- Un second dispositif repose sur un fonds d'aide à la participation au déficit d'opération en centre ancien. Plusieurs dizaines de projets d'opérations de réhabilitation d'habitat en sont restés au stade de l'étude de faisabilité faute d'équilibre d'opération, parfois même avec du foncier gratuit.

Le Grand Narbonne a donc décidé d'abonder à hauteur de 50 000€ par an un fonds afin de favoriser ces opérations.

Si les opérations identifiées pour la mise en place de ces dispositifs n'aboutissent pas, les sommes réservées ou allouées peuvent faire l'objet d'une nouvelle attribution.

**Vu** la situation de l'immeuble situé 3 rue de la république à Sigean ;

**Vu** l'esquisse d'intention réalisée sur cet immeuble par l'Office HLM Domitia Habitat en vue de la réalisation d'un petit collectif de 6 logements locatifs sociaux pour laquelle le Grand Narbonne pourrait réserver la somme de 22 000€ sur le fonds d'aide à la participation au déficit d'opération en centre ancien ;

**Vu** en commission 4 le 31 octobre 2018 ;

Intéressé à l'affaire, Monsieur Roger BRUNEL ne prend pas part au vote.

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'attribuer à Domitia Habitat la somme de 22 000€ sur le fonds d'aide à la participation au déficit d'opération en centre ancien pour l'opération ci-détaillée à Sigean,
- D'imputer la dépense au budget principal du Grand Narbonne en fonction de l'état d'avancement des travaux et de la livraison des bâtiments,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de Domitia Habitat

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 16/11/2018  
et de sa publication  
le : 16/11/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

